



1/2

SOCOTEC BELGIUM ASBL

## Nr 8100

Rapport d'inspection - Installation électrique domestique BT / TBT existante				
N° de rapport : 23/16.11.11/04				
Concerne : ☑ contrôle dans le cadre d'une vente ☐ contrôle périodique Type d'habitation ☑ maison ☐ appartement ☐ autres :				
Demandeur: CERTI GREEN - SelAING				
Personne sur place :code EAN de l'installation :				
Adresse de la visite THIER de Rogne, 7-4180 Vicux Ville				
Date de visite : 14/1/16 Date d'émission : 14/1/16 Références client : 11/16				
Référentiel réglementaire : RGIE art. 🗆 271 🍱 276 bis et dérogations 🕮 271 bis 🗅 278				
Référentiel procédure SOCOTEC BELGIUM asbl : CHECK-LIST-INS-E-11				
Description de l'installation visitée :				
Tension d'utilisation A Protection générale du branchement :				
Nombre de tableaux :				
Contrôles par examen visuel, tests et mesures :	ornore de orred	its terrificant.	/ 3	
Description	En ordre	Pas en ordre	n.a. ou dérog.	
Correspondances des schémas à l'installation	- 20	X		
Etat du matériel électrique installé	X	,	V .	
Mesures de protection contre les contacts directs  Mesures de protection contre les contacts indirects et fonctionnement des dispositifs	X			-
à courant différentiel résiduel par leur propre bouton de test				
Note : différentiel ☐ plombé ☐ non plombable ☐ à nouveau plombé	X			
Boucles de défaut & raccordement adéquat des différentiels	X			
Continuité des connexions équipotentielles principales, secondaires et de la	V			
continuité du conducteur de protection jusqu'aux appareils  Matériel électrique fixe ou à poste fixe				
Matériel électrique mobile branché au moment du contrôle			X	
Les sections des circuits répondent à l'A.M. du 27/7/1981 & dérogations	X			
Résistance d'isolement générale par rapport à la terre :				
Résistance de dispersion de la prise de terre :3 Ω ν τ	X			
Identification des appareils de mesure : reprise dans le dossier équipement individuel	de l'agent SO	OTEC BELGIUM	asbl.	ļ
Manquements / Notes & Absence de plan a lachi que de l'ins				
Motion of Absence de Sech onnem de Terres				
* prise dans le SALON Raccordée Sur la				
plainthe / Min. 15 cm da Sol. ). * Sur ter preses				
de coment non munics de brache	- de T	ene, il	estros	- 4
Conclusion: de branches des offare la 8		sse I.	1P/8	
Conclusion:  L'installation électrique est conforme aux prescriptions du R G.I.E. Le prechain contrôle périodique est à effectuer dans le délai prescrit par la réglementation en vigueur.  L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité d'au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.  Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.  Nom et visa de l'inspecteur:  Pour SOCOTEC BELGIUM ASBL,				
L'installation électrique n'est pas conforme aux prescriptions du R.G.I.E. Une visite complémentaire est à exécuter par le même organisme après mise en conformité au terme de 18 mois après signature de l'acte de vente.				
Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier.				
Paur COCOTEC BELCIUM ASPI	Nom et visa du demandeur pour réception :			
CUFFARO www.certigreer	708		. V8	